

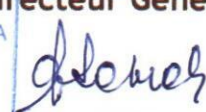
POLITIQUE D'UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES

La présente politique est un recueil de directives pratiques ayant pour objet de protéger les travailleurs contre les dangers des produits chimiques et de prévenir les maladies et lésions professionnelles imputables à l'utilisation de ces produits au travail, ou d'en réduire l'incidence et, par conséquent, de renforcer la protection du personnel et de son environnement. Elle repose également sur plusieurs principes clés pour garantir la sécurité et la santé des travailleurs et de l'environnement. Voici quelques points essentiels à considérer :

- ❖ Une identification des produits utilisés et de la matière active ;
- ❖ Un protocole d'utilisation, stockage des produits et règles de santé/sécurité ;
- ❖ Un suivi des quantités utilisées en volume ;
- ❖ Une évaluation des risques.
- ❖ La limitation au maximum de l'utilisation des pesticides par tous les moyens possibles comme l'IPM ;
- ❖ L'interdiction de l'utilisation de pesticides contenant des Polluants Organiques Persistants (POP) listés par la Convention de Stockholm ;
- ❖ L'interdiction de l'utilisation de pesticides de type 1A et 1B (classification de l'OMS) et d'autres pesticides hautement toxiques identifiées dans les textes légaux et réglementaires en vigueur ;

Les membres du personnel et les partenaires du groupe SEFAC au Cameroun sont tenus de marquer entièrement leur adhésion aux objectifs visés par la présente déclaration.

fait à Douala, le 05 Juillet 2025 (V1)

SEFAC S.A au Capital de 1 175 000 000F .CFA 146, Rue des Ecoles B.P 942 Douala Tél: 33 42 97 12 / Fax: 33 42 38 79 REPUBLIQUE DU CAMEROUN	Directeur Général  Dr Alberto SAVIOLO
---	--